



Montaignac-Saint-Hippolyte

Livret d'accueil

Lotissement du bois de Mars

Mot de bienvenue

Depuis plusieurs années, Montaignac-Saint-Hippolyte souhaite développer son bourg, le rendre plus attractif pour des populations nouvelles tout en valorisant la qualité de vie de chacun. Le site du Bois de Mars a semblé être une opportunité à saisir pour créer un nouveau quartier inséré dans le bourg et aisément accessible.



Le présent livret d'accueil a pour objectif de guider les futurs habitants dans leurs choix pour la réalisation de leur projet de construction. En complément de ce livret, l'ensemble des études préalables au projet de lotissement peut-être consulté en Mairie.

Son aménagement permettra la création de 20 nouveaux logements destinés à accueillir environ une quarantaine d'habitants. Ce lotissement a été conçu suite à des études préalables techniques et urbaines et afin de répondre à la demande de logements recensée par la commune. Pour répondre au mieux à cette demande, le lotissement permettra des logements de type et d'occupation variés. La diversité de la taille des lots permettra à chacun un investissement adapté à ses besoins. Le lotissement est souhaité comme un quartier où chacun trouvera sa place, personnes âgées, jeunes ménages ou familles recomposées.

Soucieuse de la préservation de l'environnement et en continuité des démarches qu'elle a déjà réalisées, la commune de Montaignac-Saint-Hippolyte a souhaité que le lotissement du Bois de Mars soit conçu en

suivant les principes de développement durable. C'est pourquoi l'on parle de lotissement durable.

Les qualités de ce lotissement ont ainsi permis à la municipalité d'être retenue pour s'engager dans une démarche de labellisation. Le diplôme a été remis à son Maire le 2 décembre 2015 par la Ministre de l'environnement Sylvia Pinel à l'auditorium de la cité de l'architecture et du patrimoine à Paris.

Concevoir et habiter un « quartier durable » relève d'une démarche volontaire. Et, la conception d'un urbanisme durable peut aboutir à des formes et organisations de quartiers innovantes et pouvant parfois nécessiter des ajustements d'habitudes de vie. C'est pour présenter et expliquer ces principes que vous est remis ce livret d'accueil.

Nouveaux habitants de Montaignac-Saint-Hippolyte, ou résidents de la commune souhaitant profiter de cette opportunité, nous vous souhaitons la bienvenue dans le nouveau quartier du Bois de Mars et espérons que vous y trouverez la qualité de vie d'une commune rurale à laquelle nous sommes tant attachés.

Le Maire et l'équipe municipale

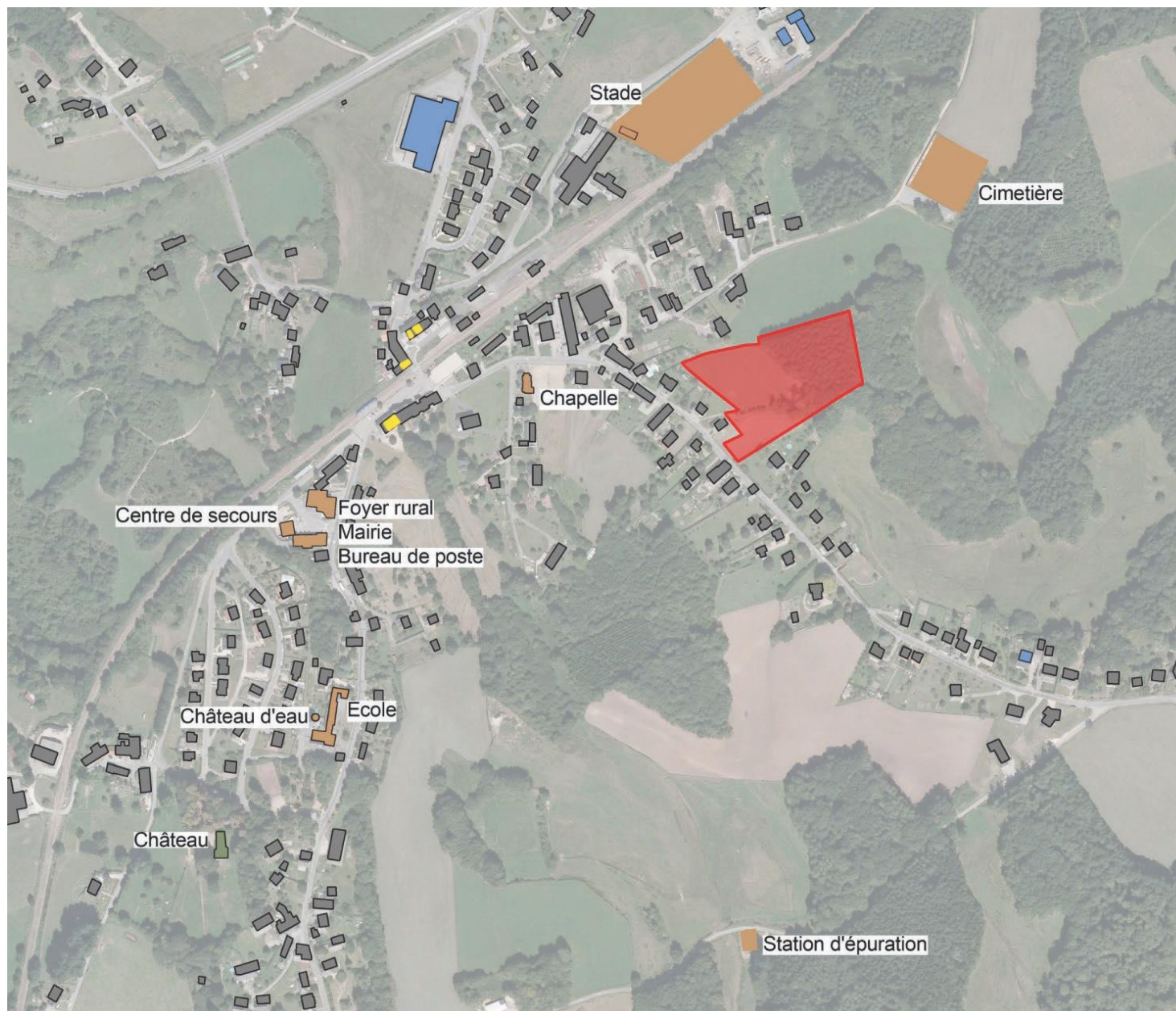


Localisation du lotissement au sein du bourg.....	4
Qu'est-ce qu'un lotissement durable ?	5
Le développement durable mis en pratique.....	8
Comment protéger et économiser l'eau ?.....	9
Comment trier et réduire ses déchets ?	11
Comment favoriser la biodiversité ?.....	14
Economiser et valoriser l'énergie	15
Qui peut m'aider dans mes démarches et mon projet ?	16

Localisation du lotissement au sein du bourg

Les services et les commerces du bourg sont accessibles en moins de 10 minutes à pied depuis le lotissement du Bois de Mars.

La liste et les adresses des commerces et services publics de la commune sont rappelées en fin de livret ou accessibles sur le site internet de la commune : www.montagnac-saint-hippolyte.fr



- Services et équipements
- Éléments de patrimoine
- Commerces
- Artisanat et industrie

Qu'est-ce qu'un lotissement durable ?

Le lotissement du Bois de Mars se compose, sur 1,5 ha, d'un programme de logements comprenant des maisons individuelles, isolées ou groupées et de l'habitat intermédiaire. La composition du nouveau quartier répond aux enjeux d'urbanisme durable.

Répondre à des enjeux de développement durable exige une nouvelle conception de l'urbanisme en proposant une approche plus globale des projets d'aménagement.

Un lotissement pour tous

Un des premiers enjeux vise à répondre aux *évolutions du profil socio-économique du milieu rural*. Le diagnostic urbain et social réalisé à l'échelle de la commune fait apparaître que les demandes en termes de logements sont multiples, tant en termes de forme de bâti (taille du logement, maison ou appartement...) que de type d'occupation (locataire, propriétaire). C'est pourquoi, le programme d'aménagement du lotissement propose des parcelles de différentes tailles permettant des constructions elles aussi de tailles variées ; une parcelle permettant l'accueil d'un petit bâtiment collectif (au maximum 5 appartements), cette dernière, aisément accessible depuis l'espace public permet la construction de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Une forme urbaine dense

Un des enjeux principaux d'aménagement durable, est la lutte contre « *l'étalement urbain* ». Ce phénomène, difficilement perceptible en milieu rural où les constructions se font la plupart du temps au coup par coup, consomme à l'échelle nationale tous les dix ans, l'équivalent de la surface d'un département. Cette surface est prise sur les espaces naturels et agricoles. C'est notamment pour répondre à cet enjeu que le lotissement du Bois de Mars rompt avec l'urbanisation linéaire (c'est-à-dire le long des voies) présente sur la commune et génératrice d'allongement des déplacements, de diminution des surfaces agricoles et de limitation de la densification. Il propose une implantation des bâtiments compacte pour un quartier économe en espace.

La promotion des espaces de proximité

Le choix du site d'implantation du lotissement s'est porté sur des parcelles proches du centre bourg. Ceci a le double avantage de permettre aux futurs habitants d'accéder rapidement aux lieux de vie du bourg : services publics, gare, commerces (l'école, service public le plus éloigné du lotissement se situe à moins de 15 min à pied), mais aussi de permettre aux services du centre bourg et notamment aux commerces de bénéficier potentiellement de nouveaux clients et d'assurer le maintien de la qualité de vie de Montaignac-Saint-Hippolyte. Le choix de la localisation du site tente de répondre à l'enjeu de *valorisation des centre-bourgs et à son dynamisme économique : enjeu d'urbanisme durable propre aux communes rurales*.

Un lotissement durable

La préservation des ressources

Un enjeu primordial de développement urbain durable porte sur la *préservation des ressources*. Dans le cadre d'une opération d'aménagement en zone rurale, les ressources à préserver sont principalement : la ressource foncière, la ressource en énergie et la ressource en eau. Le lotissement du Bois de Mars, relativement dense proposant des parcelles de dimension plus réduites que celles que l'on trouve habituellement sur la commune, participe à la diminution de la consommation d'espace et à la valorisation de la ressource foncière publique. Concernant les deux autres ressources, et comme indiqué dans l'introduction, habiter un quartier durable, c'est aussi accepter et participer à la mise en œuvre de nouveaux modes d'habiter. C'est pourquoi, le lotissement a été conçu afin que l'ensemble des constructions puissent bénéficier d'apports solaires importants, que les travaux de terrassement soient limités au maximum (pour les voiries comme pour les constructions), ou que l'utilisation de l'eau, notamment potable, soit limitée.

Un paysage rural protégé

Vivre à Montagnac Saint Hippolyte c'est aussi vivre à la campagne dans un bourg où les espaces agricoles et forestiers sont présents, visibles et ponctuent le paysage, même depuis le cœur du centre bourg. Le parti pris d'aménagement du lotissement respecte cette particularité *en protégeant et mettant en valeur le paysage et les milieux naturels présents*. Cette prise en compte du paysage est transcrite sur le plan d'ensemble du lotissement : comme dans la majorité de la Corrèze, le sommet de la butte ne sera pas construit, les bâtiments ne s'implantant que le long des pentes. Les prescriptions du cahier des charges concernant le volume des constructions et leur aspect extérieur visent également à intégrer au mieux le nouveau quartier dans le paysage.

Une sociabilité villageoise

Le choix du site d'implantation du lotissement permet aux futurs habitants de bénéficier de conditions de vie agréables : *accessibilité aux services, à l'emploi, aux commerces, à l'éducation, à la culture*. Le bourg de Montagnac Saint Hippolyte apporte des services de proximité : commerces, services publics, associations... ces services sont accessibles à pied ou en vélo depuis le lotissement. Enfin, de nombreuses associations participent à la vie sportive et culturelle de la commune.



Les trois principaux atouts du Bois de Mars en termes de développement durable sont :

- l'inscription au sein d'un bourg doté de services et de commerces du quotidien.
- la présence d'un arrêt TER
- un cadre de vie rural

Le développement durable mis en pratique

Au-delà de la mise en œuvre institutionnelle des enjeux et objectifs de développement durable, il est possible pour tous d'appliquer des principes et des habitudes de vie simples allant dans le sens d'un développement durable des activités humaines.

Vous trouverez dans les pages qui suivent des propositions de gestes quotidiens à adopter pour aller dans le sens :

- des économies d'eau,
- du tri et de la limitation des déchets,
- de la préservation de la qualité de la biodiversité,
- des économies d'énergie.

Comment protéger et économiser l'eau ?



L'eau en Corrèze, un bien précieux

A l'aune du développement durable et des changements climatiques, la préservation de la ressource en eau est une thématique qui préoccupe le plus grand nombre. Source de vie mais aussi ressource pour l'économie locale, industrielle ou touristique, l'eau est un bien précieux. Dans la région, l'eau est partout présente par les nombreuses sources, cours d'eau et plans d'eau, qui nous donne la fausse impression d'une ressource abondante.

En Corrèze, l'eau potable du robinet provient essentiellement de nombreuses petites sources et de prélèvements dans les cours d'eau ou plans d'eau. Cette ressource de faible profondeur et de faible débit présente une grande vulnérabilité vis à vis du climat. Les épisodes de sécheresse de cette dernière décennie montrent à quel point ce bien est fragile et lié à l'abondance des précipitations annuelles sur le département.

Et à Montaignac ?

L'alimentation en eau potable du lotissement du Bois de Mars, comme toute la commune de Montaignac-Saint Hippolyte, est assurée par des captages d'eau de sources dont certains sont situés à proximité du lotissement. Des périmètres de protection sont institués pour préserver la qualité de la ressource. La distribution de l'eau est quant à elle assurée par le syndicat des eaux de Rosiers d'Egletons / Montaignac Saint-Hippolyte après vérification de la qualité des eaux et traitements éventuels.

Suite à son utilisation domestique, l'ensemble des eaux usées et donc polluées est collecté et traité par la station d'épuration du bourg de Montaignac, grâce au réseau d'assainissement collectif dont bénéficie le lotissement du Bois de Mars, tout comme la majeure partie du bourg. Le traitement des eaux usées est un impératif à la fois écologique, sanitaire et économique. Pour ne pas condamner à court terme la qualité des milieux aquatiques, il est indispensable d'épurer l'eau salie.

A Montaignac-Saint-Hippolyte, le traitement est réalisé par une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux ».

Les Gestes Verts

Pour que les traitements fonctionnent correctement, il est interdit de jeter dans l'évier ou dans les toilettes :

- les restes de désherbants ou d'engrais,
- les huiles de vidanges neuves ou usées,
- les hydrocarbures, essence à détacher, essence de térébenthine, etc.
- les fonds de pots de peinture ou de vernis,
- les insecticides domestiques et les produits pour protéger les bois des insectes,
- les produits contre les animaux nuisibles.

Des systèmes de collecte de ces produits sont réalisés par la déchetterie de Rosiers d'Egletons.

- les médicaments non utilisés, entamés ou périmés : rapportez-les à la pharmacie.



La collecte des eaux de pluie dans le lotissement ?

A l'échelle de la parcelle, les eaux pluviales recueillies sur les surfaces imperméabilisées (toitures, terrasse...) seront d'abord stockées sur la parcelle dans une cuve enterrée de 2000 litres, fournie par la commune, pour être ensuite réutilisées pour des usages non nobles. Le réseau d'eaux pluviales est destiné à recueillir le trop-plein des citernes individuelles et les eaux qui ruissellent sur les voiries.

Comment réduire ma consommation ?

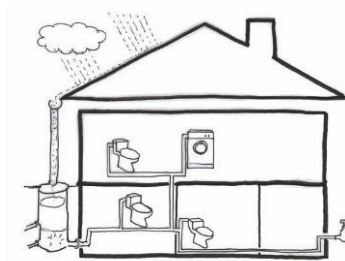
Les Gestes Verts

De nombreuses actions sont possibles pour limiter sa consommation d'eau potable donc traitée. A titre d'exemples, il peut être indiqué :

- d'isoler le chauffe-eau et les tuyaux pour limiter les pertes de chaleur et obtenir plus vite de l'eau chaude.
- de fermer le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents, le rasage...
- d'équiper les robinets d'économiseurs d'eau.
- de remplir toujours complètement le lave-linge et le lave-vaisselle avant de les mettre en marche ou utiliser la touche « éco ».
- de recycler l'eau ! Réutiliser l'eau de nettoyage des légumes pour arroser les plantes.
- d'investir dans du matériel d'arrosage « goutte à goutte », micro-asperseurs, tuyaux poreux : ils consomment moins d'eau que les jets d'eau.
- d'arroser au bon moment : ce qui réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10 %.
- de biner pour aérer la terre : « un binage vaut deux arrosages ! »
- de laver sa voiture dans une station de lavage : ce qui nécessite 60 litres d'eau au lieu des 200 litres avec un tuyau d'arrosage.

Réutiliser les eaux de pluies

A l'échelle du lotissement du Bois de Mars, et dans le cadre d'une démarche volontaire et active de mise en œuvre de principes de développement durable, le règlement du lotissement impose que chaque bâtiment soit équipé d'un système de collecte et de rétention des eaux de pluie.



Ceci permet d'une part d'économiser l'eau potable distribuée par le réseau collectif, mais aussi de limiter les impacts des rejets d'eaux pluviales depuis des espaces imperméabilisés vers des zones naturelles.

Les eaux de pluies peuvent ainsi être utilisées pour arroser les jardins en période sèche.

Au-delà des usages extérieurs aux bâtiments, les utilisations des eaux de pluie sont multiples : évacuation des excréments, lavage des sols et, à titre expérimental et sous conditions, pour le lavage du linge, mais doivent respecter des principes, notamment la mise en place d'un double réseau.

La construction d'une maison, peut être le bon moment pour mettre en place ces adaptations techniques.

Les rappels de la réglementation et des pistes d'utilisation sont accessibles sur le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-recuperation-de-l-eau-de-pluie.html>).

Les modalités d'utilisation de l'eau de pluie sont explicitées dans « l'arrêté du 21 août 2008 », publié au JO n°0201 du 29 août 2008.

Comment trier et réduire ses déchets ?

La gestion des déchets : une charge collective ?

Chacun d'entre nous jette en moyenne 390 kg de déchets par an dans les poubelles et containers de tri auxquels s'ajoutent les 200 kg qui sont apportés en déchetteries : c'est deux fois plus qu'il y a 40 ans !

Après leurs utilisations, les déchets des produits connaissent des fins de vies différentes : incinération, compostage, recyclage... C'est la collectivité qui organise et gère ou fait gérer la fin de vie des déchets.

Plus qu'une seule et unique poubelle, c'est plusieurs poubelles qui sont à prendre en charge et gérer par la collectivité et par chaque foyer. Il convient donc de distinguer la nature des ordures générées par chaque foyer :

- ordures ménagères classiques et recyclables
- encombrants
- déchets verts
- déchets toxiques
- ...

Et à Montagnac Saint Hippolyte ?

A Montagnac Saint Hippolyte, la collecte et le traitement des ordures ménagères est assurée par le SIRTOM.

La collecte des ordures ménagères s'effectue tous les vendredis.

Les sacs jaunes sont collectés les jeudis, tous les 15 jours.

Les encombrants sont collectés le premier vendredi du mois à partir du 1er février en prenant rendez-vous au 05 55 93 00 93. (Seuls les encombrants signalés par téléphone seront enlevés.)

En cas de changement de calendrier, l'ensemble des informations est disponible à la mairie ou au SIRTOM.

Deux containers à verre sont présents dans le bourg, ainsi qu'un container à papier et un autre pour les emballages.

Les encombrants, déchets de bricolage et automobiles seront quant à eux déposés à la déchetterie de Rosiers d'Egletons, dont l'accès est gratuit pour les habitants de Montagnac Saint Hippolyte.

Collecte des ordures ménagères : Pour toutes informations (demande de bac, horaires des collectes...) :

SIRTOM - Déchetterie
Les Chaux
19300 ROSIERS D'EGLETONS
Tél: 05 55 93 35 01

Au sein du lotissement

Afin de limiter les trajets de camions de collecte des ordures ménagères et ainsi leur consommation de carburant ou les nuisances sonores, chaque foyer du lotissement pourra déposer ses ordures ménagères dans les containers mis à sa disposition et localisés à la sortie du lotissement.

Les recyclables seront quant à eux déposés aux points d'apport volontaires, et les autres déchets, à la déchetterie ou en appelant le SIRTOM pour les encombrants.

Comment réduire ma production ?

Agir sur la qualité et la quantité des déchets produits

La collecte et le tri des déchets permettent à chacun d'agir sur la dimension qualitative des déchets en réduisant leur toxicité sur l'environnement (collecte des produits dangereux, traitement et recyclage des déchets...). Au-delà de cette dimension qualitative, il est possible d'agir sur la quantité de déchets produits par chacun et collectés par tous.

Ceci permet notamment :

- de générer moins de déchets à traiter, à mettre en décharge ou à incinérer,
- de limiter sa consommation de ressources naturelles,
- de vivre dans un environnement sain et léguer une planète viable aux générations futures.

Les Gestes Verts

Limiter sa production de déchets c'est agir lors des différents stades de vie des produits :

Avant l'acte d'achat : le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, ainsi des gestes simples peuvent avoir un impact important, par exemple : boire l'eau du robinet plutôt qu'acheter des bouteilles d'eau minérale, refuser les imprimés non sollicités...

Pendant l'acte d'achat : acheter de préférence des produits pauvres en emballage, privilégier les produits ayant un faible taux de toxicité ou éco-labellisés afin de diminuer la toxicité des déchets.

Après l'acte d'achat : composter ses déchets de cuisine et de jardin et trier ses déchets (verre, papier et emballages), réemployer des biens (réparation, échange...).

Composter mes déchets fermentescibles ?

Le compostage des déchets organiques, permet de réduire de façon importante le poids et le volume des poubelles. Effectivement, le compostage domestique a permis de réduire le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté par la collectivité de 60 à 70 kg par habitant participant et par an de déchets verts et de déchets de cuisine. La réduction globale du tonnage d'ordures collecté peut ainsi atteindre 10 % avec une participation de 30 % des foyers.



Ainsi, le compostage des déchets fermentescibles représente une économie pour les ménages (réutilisation du produit du compost dans les jardins et espaces verts, diminution de l'utilisation de sacs poubelles...) mais aussi pour la collectivité pouvant ainsi mieux se concentrer sur la valorisation d'autres types de déchets.

Des informations sur l'utilisation de composteurs et de ses produits sont disponibles à la déchetterie de Rosiers d'Egletons ou à la mairie.

Comment favoriser la biodiversité ?

La biodiversité, un bien commun à protéger

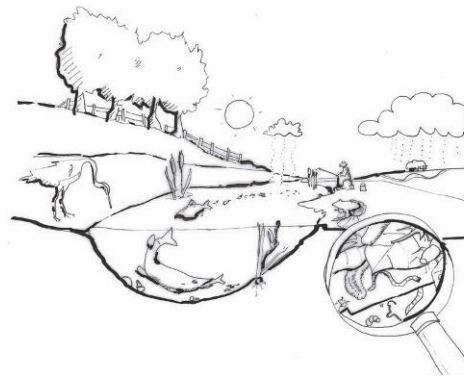
La biodiversité, contraction de biologique et de diversité, représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux mais aussi les races, les gènes et les variétés domestiques. Nous autres, humains appartenons à une espèce – Homo sapiens – qui constitue l'un des maillons de cette diversité biologique.

Mais la biodiversité va au-delà de la variété du vivant ! Cette notion intègre les interactions qui existent entre les différents organismes précités, tout comme les interactions entre ces organismes et leurs milieux de vie, d'où sa complexité et sa richesse.

Les sociétés humaines tirent gratuitement des bénéfices directs et indirects de la qualité de la biodiversité (techniquement appelés : services écosystémiques).

Par exemple, l'air que l'on respire est produit notamment par les plantes, la variété des essences de bois disponibles pour construire les bâtiments ou les maisons existent grâce à la diversité des forêts et des milieux aux seins desquels ils poussent, même le plastique est issu, via le pétrole, de la biodiversité passée. Au-delà, dans le domaine de la recherche et l'innovation, nombre de médicaments sont issus ou inspirés des plantes et des êtres vivants en général. La qualité et la richesse des milieux sont primordiales pour d'autres services plus généraux : les forêts et les plantations des berges des cours d'eau permettent de lutter contre l'érosion des sols, la présence de lacs, de marais ou de tourbières, fonctionnant comme d'immenses éponges, participe à la régulation des inondations, ou à la limitation des pollutions. De même, les micro-organismes participent à notre qualité de vie : pour donner un exemple concret, ils transforment le lait en fromage, ou le jus de raisin en vin.

Économiquement la détérioration de certains milieux a un impact très important : l'INRA et l'ITSAP-Institut de l'abeille ont, par exemple estimé la valeur économique de la pollinisation par les insectes au niveau français métropolitain à 2,8 milliards d'euros pour 2005).



L'ensemble de ces services sont aujourd'hui en voie de dégradation. C'est pourquoi, aux échelles nationale et internationale, de nombreuses actions sont menées pour favoriser et protéger la qualité et la richesse de la biodiversité sur terre comme par exemple : préserver ou réhabiliter des milieux fragiles, mettre en place des espaces et des réseaux bénéfiques pour les espèces, mais aussi valoriser et développer les innovations scientifiques et économiques pour et grâce à la biodiversité

(tourisme, recherche médicale, nourriture, combustibles, matériaux...).

Enfin, les écosystèmes, et donc par extension la biodiversité, nous rendent des services plus immatériels, récréatifs ou spirituels : qui n'a jamais été sensible à la beauté d'un paysage ou au plaisir de pratiquer une activité en plein air ?

Et moi, je peux agir ?

Agir pour favoriser la biodiversité c'est aussi la connaître et l'apprécier.

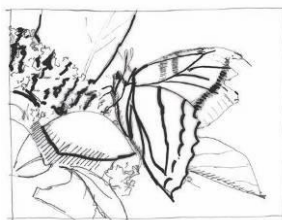
Sur le territoire de la commune de Montagnac-Saint-Hippolyte trois grandes familles d'écosystèmes fonctionnent : les écosystèmes aquatiques, prairiaux, et forestiers. A cela il faut ajouter les zones de transition écologique entre deux écosystèmes, les écotones, dans lesquels la végétation joue un rôle important du fait de la marque physiognomique prépondérante qu'elle imprime au paysage. Deux principaux écotones peuvent être observés localement : les ripisylves d'une part, les milieux humides d'autre part.

Pour avoir plus de détails sur ces milieux et leurs spécificités, il est possible de lire à la mairie le dossier réalisé pour aménager le lotissement du Bois de Mars, qui se nomme « étude pour la réalisation d'un lotissement durable : analyse global du site ».

Au sein du lotissement :

Le lotissement comprend des espaces de convivialité où le végétal jouera un rôle important, les essences locales y seront privilégiées.

Concernant la gestion des eaux pluviales, l'imperméabilisation des sols est limitée au maximum, tant sur les parcelles à construire que pour le dimensionnement et l'aménagement des voies.



Les Gestes Verts :

Respecter l'eau, l'air, le sol, c'est aussi participer à la préservation de la biodiversité. Dans notre vie quotidienne, la préserver, c'est d'abord consommer moins et mieux. Voici quelques exemples de gestes simples qui y contribuent au quotidien :

- manger local et de saison,
- utiliser les ressources et savoirs faire locaux (faire appel à des entreprises locales, utiliser des matériaux de construction disponibles en Corrèze, par exemple le bois),
- respecter la nature : tourisme et activités responsables,
- s'investir localement,
- s'informer et informer, devenir relais de la biodiversité !

Et au jardin ?

Le jardin peut être un haut lieu de biodiversité, l'essentiel étant que le jardin soit ... diversifié. La diversité se crée par les essences de plantes choisies mais aussi par la diversité des « milieux » occupant votre jardin, par exemple :

- laisser une zone du jardin en friche : garde-manger de proximité pour oiseaux ou papillons,
- construire un abri aux oiseaux, aux insectes ou chauve-souris!
- aménager une mare ou un espace plus humide,
- planter une haie variée : plus résistante aux maladies, permettant à la

petite faune de se développer et proposant un paysage toujours changeant, - laisser dans un coin du jardin un tas de bois et un tas de pierre, ils sont tous les deux des lieux de refuges pour insectes ou batraciens.

Enfin, pour que la biodiversité du jardin comme de son environnement soit pérenne, privilégier les méthodes naturelles, respectueuses de l'environnement pour l'entretien du jardin : coccinelles, utilisation de plantes naturellement répulsives, associations de plantes entre-elles, plantes faciles à cultiver et à entretenir, pour limiter, voire bannir l'utilisation de substances chimiques (contribuant à la pollution du sol puis des nappes phréatiques, générant un développement d'algues dans les plans d'eau ou un risque sanitaire plus important pour l'être humain).

Quelles essences planter ?

Les essences locales sont, d'une part, les plus adaptées au milieu, et fournissent, d'autre part, aux animaux qui fréquentent votre jardin et ses alentours un régime alimentaire adapté à leur besoins.

Pour avoir quelques pistes, des essences fréquentes à Montaignac et sur les plateaux corréziens sont présentées ci-dessous. Attention toutefois à bien choisir l'essence et le positionnement de l'arbre en fonction de son développement (des arbres à trop fort développement peuvent endommager les bâtiments). Enfin, il est rappelé que la plantation de haies monospécifiques (une seule espèce végétale) est interdite dans le lotissement (le choix des essences des arbustes de haies est porté au règlement du lotissement).

Arbres présents naturellement :

Cerisier, Châtaignier, Chêne sessile, Hêtre, Bouleau, Néflier, Sorbier des oiseaux, Tilleul à petites fleurs, Pommier, Noyer

Arbres d'ornement possible :

Arbres de Judée, Charme houblon, Erable sycomore, Hêtre pourpre, Noyer d'Amérique, Paulownia, Poirier d'ornement, Tilleul à feuilles ciliées, Tilleul argenté

Economiser et valoriser l'énergie

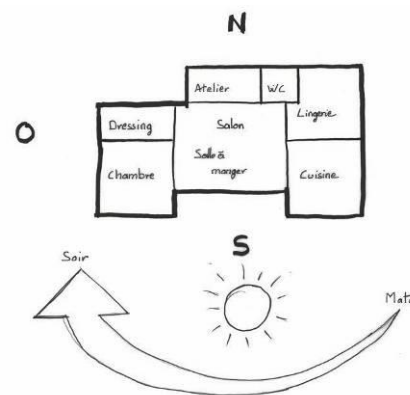
L'énergie : un enjeu écologique et social

Les préoccupations sociales (augmentation du coût des énergies) et environnementales (raréfaction des énergies fossiles, dérèglement climatique) nous incitent à réduire nos consommations d'énergie et à rechercher des sources renouvelables.

Le chauffage domestique et la production d'eau chaude sanitaire sont de gros postes de dépenses dans un logement. Leur part dans la consommation totale d'énergie d'un ménage représente en moyenne plus de 75 % des dépenses énergétiques.

Maintenant règlementé à travers la nouvelle réglementation thermique, la RT2012, les économies d'énergie se pensent dès la conception du logement. La forme massive du bâtiment et l'implantation des constructions que propose le plan d'ensemble du lotissement en tenant compte de l'orientation vis-à-vis des apports solaires et des vents dominants sont des leviers essentiels pour réduire les consommations de chauffage.

A chacun alors d'imaginer un agencement des pièces et des ouvertures et d'opter pour des systèmes d'isolation efficaces pour optimiser ses futures économies d'énergie. Exposer les pièces de vie de jour au soleil permet de meilleurs apports solaires en période hivernale, les pièces supportant des températures plus froides telles que cellier, lingerie ou wc seront préférentiellement exposées au Nord. Maintenir la maison fraîche en été sans système de climatisation repose sur l'utilisation de



matériaux dotés d'une bonne inertie thermique et en prévoyant des protections solaires (débord de toit, ombrage de feuillus...).

Tout ce qui participe à la consommation d'énergie doit être étudié : si certains systèmes de chauffage sont plus faciles à installer et donc moins chers à l'acquisition du bien, ils coûtent en revanche beaucoup plus cher à l'usage. Préférez les énergies renouvelables. Dans notre région où la ressource forestière est abondante, se doter d'un système de chauffage au bois peut être une solution pertinente.

Les Gestes Verts :

Economiser et valoriser l'énergie c'est aussi bien choisir son système de chauffage : bois bûche, plaquettes, granulés, solaire thermique ou géothermie sont autant de solutions alternatives à privilégier.

Quelques exemples de gestes simples pour réduire sa consommation d'énergie :

- installer un thermostat d'ambiance,
- doter les radiateurs de robinets thermostatiques,
- éteindre la lumière des pièces que l'on quitte,
- utiliser des lampes basse consommation...

Qui peut m'aider dans mes démarches et mon projet ?

Vous venez d'acquérir une parcelle ou d'arriver dans votre nouveau logement, retrouvez ci-dessous quelques adresses qui peuvent être utiles, pour vous aider à concevoir votre projet, ou à obtenir des informations pour votre vie de tous les jours :

Vivre à Montagnac :

MAIRIE DE MONTAGNAC SAINT HIPPOLYTE

1 pl. Mairie 19300 Montagnac-Saint Hippolyte
Tél : 05 55 27 61 42 Fax : 05 55 27 66 32
Mail : mairie.montagnac@free.fr

Ouverture au public	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	13 h 45 à 17 h 15
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h 45 à 17 h 15
Mercredi	8 h 30 à 12 h	Fermé
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h 45 à 17 h 15
Vendredi	8 h 30 à 12 h	13 h 45 à 17 h 15
Samedi	9 h 00 à 12 h 30	Fermé

Retrouvez toute l'actualité de la commune et de nombreuses informations pratiques sur www.montagnac-saint-hippolyte.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Dans les locaux de la mairie
Tel: 05 55 27 83 77
Ouverte les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h 15 à 12 h, et le samedi de 9 h à 12 h.

ECOLE (maternelle et primaire)

1, impasse de la Garenne 19300 Montagnac Saint Hippolyte
Tél : 05.55.27.64.84

CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Horaires:

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7 h à 8 h 40 et de 16 h 30 à 19 h

Tél : 05 55 27 64 84

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles à la mairie ou téléchargeables sur le site Internet de la mairie.

BIBLIOTHEQUE

Dans les locaux de la mairie et selon ses mêmes horaires d'ouverture au public.

Prêt gratuit aux habitants de Montagnac

HALTE FERROVIAIRE

Place de la Gare

Ligne TER-SNCF n°11

15 trains ou bus par jour en direction de Brive, Tulle ou Ussel

LES COMMERCES A MONTAGNAC SAINT HIPPOLYTE

Salon de Coiffure
Marie-Laure VAL
1, av. des Montagnac
Tél : 05 55 27 62 17

Epicerie Au Panier Malin
5, place de la Gare
Tél : 05 87 43 99 06
06 59 79 99 76

Restaurant
Bleu des Iles
9, rue des Ecoles
Tél : 05 55 26 98 42

Boulangerie
Frédéric LION
1, place de la Gare
Tél : 05 55 27 62 26

Garage Bouyges Auto
Claude BOUYGES
7, Route de Lepina,
Tél : 05 55 27 63 63

Qui peut m'aider pour élaborer mon projet de construction et apporter des conseils vivre « durable » ?

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORREZE (CAUE 19)

1, rue Félix Vidalin 19000 TULLE

Tél : 05.55.26.06.48 Fax : 05.55.26.61.16

Mail : caue.19@wanadoo.fr www7.archi.fr/CAUE19

Le CAUE permet à tout candidat à la construction de recevoir gratuitement et librement un ensemble de conseils complets et personnalisés pour le guider dans ses choix et ses démarches.

Les conseils aux particuliers se font uniquement sur rendez-vous au siège du CAUE (05.55.26.06.48)

Des conseils sont apportés sur :

- les démarches administratives,
- les questions relevant du code de la construction,
- le choix du terrain,
- l'implantation de la maison et l'aménagement de la parcelle (jardin, clôture, terrasse, plantation...),
- le mode constructif,
- la rationalité de l'agencement intérieur,
- le choix des matériaux,
- la recherche volumétrique...

ADEME - ESPACES INFO ENERGIE DU LIMOUSIN Le CPIE de la Corrèze

12 place Martial Brigouleix 19000 TULLE

Tél : 05 55 20 88 96

Les Espaces INFO-ÉNERGIE constituent un réseau de spécialistes pour conseiller les particuliers sur la maîtrise de l'énergie.

ORDRE DES ARCHITECTES du LIMOUSIN

75 bd Gambetta 87000 LIMOGES

Tél : 05 55 33 22 56 ou 09 66 91 37 47

www.architectes.org/accueils/limousin

Le rôle de l'architecte est avant tout de vous écouter ; à partir de vos besoins, de vos goûts, de votre mode de vie, de l'évolution possible de votre famille, l'architecte vous aide à définir votre projet : disposition des lieux, utilisation judicieuse des surfaces, organisation des volumes intérieurs, aspect extérieur...

L'Ordre des Architectes vous transmettra l'annuaire des architectes situés à proximité de chez vous.

BOISLIM

Maison du Pôle Bois - Avenue du Docteur Albert Schweitzer ;

BP 30 - 19001 TULLE CEDEX

Tél : 05 55 29 22 70

www.boislim.fr

Cette association représente la filière forêt-bois en Limousin, elle a entre autre pour vocation d'informer les porteurs de projets sur la construction bois : informations techniques, outils d'aide à la décision, exemples de réalisations, mise en relation avec les professionnels du secteur.

EDF

Accueil raccordements : 08 10 76 43 84

www.erdfdistribution.fr

Et bien sûr un nombre important d'associations de protection de l'environnement ou de professionnels de la construction implantées à proximité de Montagnac Saint Hippolyte.